

COMMUNE : **096 GUERET**
 ARRONDISSEMENT : **23 GUERET**
 TRESORERIE SPL : **TP GUERET**



N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2019 1	Taux d'imposition communaux de 2019 2	Taux d'imposition plafonnés 2020 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 4	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) 5
Taxe d'habitation.....	22 010 722	18,30	>>>	22 312 000	4 083 096
Taxe foncière (bâti).....	20 212 290	23,32	>>>	20 493 000	4 778 968
Taxe foncière (non bâti).	58 503	69,22	>>>	59 000	40 840
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 4		306 480		Total :	4 819 808
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 5		>>>			

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2020

9 502 478	-	599 574	-		-		-		-		-	4 083 096	
Produit nécessaire à l'équilibre du budget 6		Total allocations compensatrices		Produit taxe additionnelle FNB 7		Produit des IFR 8		Produit de la CVAE 9		TASCOM 10		DCRTP 11	Produit prévisionnel de TH
				-	Versement GIR 1	+	Prélèvement GIR 11	=	4 819 808	+	Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)	Produit attendu de la majoration 4	

2. CALCUL DES TAUX 2020 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2019 (col.2 ou 3) 6	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 7	Taux de référence 2020 (col.6 x col.8) 9	3. TAUX VOTES 10	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 11	Produit correspondant (col.10 x col.11) 12
		Produit attendu				
Taxe foncière.....	23,32	4 819 808	23,32	23,32	20 493 000	4 778 968
Txe foncière (non bâti)..	69,22	4 819 808	69,22	69,22	59 000	40 840
CFE.....	>>>	Produit à taux constants (hors TH)	(6 décimales)			
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2020 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :					Produit fiscal attendu	4 819 808

A GUERET
 le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
 DAVID GUERMONPREZ
 le 10 MARS 2020

Le préfet,
 le

A GUERET le 29 mai 2020

Le maire,
 Michel VERGNIER



FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES DE LA PREFECTURE EN PROPRETÉ DES MAIRES.
 ACCOMPAGNER DE LA DÉCLARATION DE LA PRÉFECTURE : 04/06/2020

Accusé de réception en préfecture
 033-212309603-20200529-DEL-2020-033-DE
 Date de télétransmission : 04/06/2020
 Date de réception en préfecture : 04/06/2020

COMMUNE : **096 GUERET**

ARRONDISSEMENT : **23 GUERET**

TRESORERIE SPL : **TP GUERET**



N° 1259 COM (2)

TAUX
FDL
2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES 13

Taxe d'habitation :	550 960
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	5 266
b. Baux à réhabilitation et autres allocations	38 330
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	711
Taxe foncière (non bâti) :	4 307
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	0
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Autres allocations	
Dotation pour perte de THLV :	0

2. BASES NON TAXEES 14

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	411 238
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	
	10 447
3. CVAE 15	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrevée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFER 8

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX 16

	Taux moyens communaux de 2019, au niveau		Taux plafonds 2020 15	Taux 2019 des EPCI 16	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2020 (col.15 – col.16) 17
	national 13	départemental 14			
Taxe foncière (bâti).....	21,59	18,42	53,98	0,41600	53,56
Taxe foncière (non bâti).	49,72	58,81	147,03	4,53000	142,50
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE 17

Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2019 :	
national	>>>
communal	>>>

Taux de CFE perçue en 2019 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
32,59

DIMINUTION SANS LIEN 18

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés